



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 22 janvier 2024 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6
Formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

Est absent:

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1

Sont également présents :

Maike Storks, directrice générale et greffière-trésorière
Jules Varin, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal
Ève-Marie Jodoin, Conseillère Affaires régionales - Estrie et Montérégie,
Direction Affaires régionales et collectivités, Hydro Québec
Pascale Langelier, Conseillère Processus et pratiques d'affaires, Direction
développement des offres en gestion de puissance – Hilo, Hydro Québec

Ève-Marie Jodoin et Pascale Langelier quittent la séance après le point 3.1

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 3. **PRÉSENTATION**
 - 3.1. **Hydro-Québec – Solution Hilo – Offre gratuite pour les citoyens de Bolton-Ouest**
 4. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
 5. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 6. **CORRESPONDANCE**
 7. **URBANISME**
 - 7.1. Rapport du responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal
 - 7.2. Dépôt des documents en urbanisme
 - 7.3. **Règlement RM 460-2023 concernant la paix, l'ordre et les nuisances – Adoption**
 8. **ADMINISTRATION**
 - 8.1. Approbation des comptes et transferts
 - 8.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 8.3. **Règlement 396-2023 établissant la taxation pour l'année 2024 – Adoption**
 - 8.4. **Offre de services en soutien comptables – Acceptation**
 - 8.5. Nomination pour la formation des comités municipaux
 9. **VOIRIE ET INFRASTRUCTURES**
 - 9.1. **Ressources humaines – assistant voirie surnuméraire – embauche**
 - 9.2. **Hôtel de ville – Système de ventilation et de climatisation**
 10. **ENVIRONNEMENT**
 11. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 11.1. **Société Canadienne de la Croix-Rouge– Entente de service aux personnes sinistrées**
 12. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 13. **LOISIRS ET CULTURE**
 14. **VARIA**
 15. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
 16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
-



1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h30.

No de résolution
ou annotation

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

001-0124

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

PRÉSENTATION

HYDRO-QUÉBEC – SOLUTION HILO – OFFRE GRATUITE POUR LES CITOYENS DE BOLTON-OUEST

Madame Eve-Marie Jodoin et Madame Pascale Langelier d'Hydro Québec présentent le programme Solution Hilo qui sera offert gratuitement aux citoyens de Bolton-Ouest qui désirent y adhérer entre le 5 et le 19 février 2024.

4.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

002-0124

5.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher
ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les versions françaises et anglaises des procès-verbaux du 11 décembre 2023 (séances ordinaire et extraordinaire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.

CORRESPONDANCE

Une copie des correspondances reçues a été transmise aux membres du Conseil.



No de résolution
ou annotation

6.2
URBANISME
DÉPÔT DES DOCUMENTS EN URBANISME

Le responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal dépose les documents suivants :

- Rapport de l'inspecteur municipal du mois de janvier 2024;
- La liste des permis et certificats actifs sur le territoire au 19 février 2024;

019-0224

6.3

URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2401-001 – 12, CHEMIN PAIGE

Le responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal présentent la demande :

Nature et effets de la demande:

La demande de dérogation mineure consiste à pouvoir réduire la marge de recul frontale à moins de 25 mètres de la rue, soit 21,51 mètres et la marge de recul arrière à 16,43 mètres.

Identification du site concerné :

L'emplacement visé par la présente demande est situé sur le lot 5 192 9905 du cadastre du Québec (matricule 8908-66-4148) situé au 12, chemin Paige à Bolton-Ouest dans la zone RES-1.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme a recommandé dans sa résolution no. 0124-002 d'accorder la dérogation mineure sur le lot 5 192 905 ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation proposée respecte les dispositions du *Règlement numéro 268 portant sur les dérogations mineures* ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation proposée ne porterait pas préjudice aux milieux naturels du secteur tel que démontré dans la caractérisation environnementale fournie par le requérant;

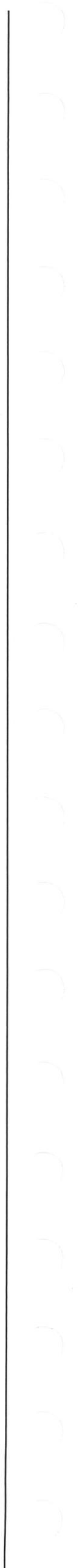
IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU :

D'ACCORDER la dérogation mineure no. 2401-001 pour la réduction de la marge de recul avant de 25 m à 21,51 m et la marge de recul arrière de 25 m à 16,43 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation





020-0224

7.1

**ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

No de résolution
ou approbation
ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la liste des comptes et transferts en date du 16 février 2024 d'un montant de 342 156,15\$ et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

**ADMINISTRATION
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

La directrice générale dépose le rapport des dépenses autorisées.

021-0224

7.3

**ADMINISTRATION
RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – APPUI À LA LETTRE DU MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont porté à l'attention du conseil municipal leurs préoccupations concernant le rôle d'évaluation foncière en vigueur pour les années 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite transmettre ces préoccupations aux paliers gouvernementaux en question;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU :

D'APPUYER la lettre du maire adressée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, concernant le rôle d'évaluation foncière en vigueur à Bolton-Ouest;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, à la députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest et au préfet de la MRC Brome-Missisquoi, monsieur Patrick Melchior;

DE PUBLIER la lettre du maire dans une prochaine infolettre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

022-0224

8.1

**VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON
CONCERNANT L'ENTRETIEN DE LA SECTION MITOYENNE DU CHEMIN
SUMMIT**

ATTENDU QU'une section de 1 kilomètre du chemin Summit est mitoyenne entre Bolton-Ouest et Saint-Étienne-de-Bolton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen



No de résolution
ou annotation





No de résolution
ou annotation

DE FINANCER cette dépense à même le fonds général de la Municipalité (budget courant) ;

D'AUTORISER la directrice générale à donner toute directive et à signer tout document à cet effet, selon les besoins de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

007-0124

8.5

ADMINISTRATION

NOMINATIONS POUR LA FORMATION DES COMITÉS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU :

DE FORMER les comités suivants pour l'année 2024 et d'approuver les membres du conseil à siéger à ces comités tel que décrit ci-dessous :

Comité	Membres du conseil
Agriculture et foresterie	Nancy Lanteigne Eddy Whitcher
Démolition	Gilles Asselin Marie-Blanche Richer Eddy Whitcher
Environnement	Nancy Lanteigne Marie-Blanche Richer
Finances	Gilles Asselin Margarita Lafontaine
Hôtel de ville	Gilles Asselin Margarita Lafontaine
Loisirs et culture	Nancy Lanteigne Marie-Blanche Richer
Ressources humaines	Gilles Asselin Margarita Lafontaine Nancy Lanteigne
Santé et bien-être	Nancy Lanteigne Marie-Blanche Richer
Voirie	Loren Allen Gilles Asselin Eddy Whitcher

D'AUTORISER que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière ou son délégué puissent siéger à tous les comités de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

008-0124

9.1

VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

**RESSOURCES HUMAINES – ASSISTANT DE VOIRIE SURNUMÉRAIRE -
EMBAUCHE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'embauche de M. John Rhicard comme assistant de voirie surnuméraire à temps partiel jusqu'au 31 mars 2024.



D'AUTORISER le maire et la directrice générale à négocier et à signer tout document à cet effet au nom de la Municipalité de Bolton-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No de résolution
ou annotation

009-0124

9.2

VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

HÔTEL DE VILLE – SYSTÈME DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation sont nécessaires à l'hôtel de ville afin d'optimiser la fonctionnalité de l'espace actuel;

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de ville ne dispose pas actuellement d'un système de ventilation et de climatisation;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'amélioration de la ventilation et de la climatisation est subventionné en totalité par le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Il EST PROPOSÉ PAR : Eddy Witcher

APPUYÉ PAR : Gilles Asselin

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER la soumission de la firme Climatisation Roger Demers Inc. au montant estimé de 10 095\$ avant taxes pour la fourniture et l'installation d'un système d'échangeur d'air, de déshumidificateur et d'une thermopompe murale;

D'AUTORISER les dépenses d'électricien afférentes;

DE FINANCER cette dépense à même toute aide financière à recevoir et/ou le fonds général de la Municipalité;

D'AUTORISER la directrice générale et le responsable de la voirie et des infrastructures à donner toute directive et à signer tout document à cet effet selon les besoins de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

010-0124

11.1

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – ENTENTE DE SERVICE AUX PERSONNES SINISTRÉES

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la Loi sur la sécurité civile (R.L.R.Q., c.S-2.3) et le Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c.C-27.1);

ATTENDU QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux



No de résolution
ou annotation

communautés touché(e)s par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;

ATTENDU QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de Sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge est reconnue par le ministère de la Sécurité publique pour : (i) préparer et mettre en œuvre les services aux personnes sinistrées lors de sinistres; et (ii) gérer l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de Sinistres;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent établir les modalités suivant lesquelles la Société canadienne de la Croix-Rouge fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de Sinistres sur le territoire de la Ville/Municipalité;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 938 du Code municipal du Québec, la présente Entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 935 et 936 de cette même loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente de services aux personnes sinistrées entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Municipalité de Bolton-Ouest entrant en vigueur le 17 mars 2024 jointe en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun dossier.

**13.
LOISIRS ET CULTURE**

Aucun dossier.

**14.
VARIA**

Aucun dossier.

**15.
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.



11-0124

16.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance. Il est 21h05.

Maïke Storks
Directrice générale et
greffière-trésorière

Denis Vaillancourt
Maire

ATTESTATION

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.